

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membre en exercice (pas de conseiller communautaire de la commune de Caudiès de Conflent car absence de maire) : 35

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

Objet : Demande de subvention / Projet d'équipement d'une chaufferie automatique au granulé de bois pour le refuge gardé des Bouillouses (investissement).

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie et du développement durable, la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes (CCPC) souhaite s'engager dans l'utilisation du bois en tant que source d'énergie renouvelable.

Dans le cadre d'un projet global de réhabilitation, la réalisation d'une chaufferie automatique au granulé de bois pour alimenter le refuge gardé des Bouillouses est prévue.

Le Président propose

- de déposer tout dossier de demande de subvention en validant le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement « Chaufferie automatique au granulé de bois - refuge gardé des Bouillouses »

COUT ESTIMATIF DU PROJET HT	153 041 €
-----------------------------	-----------

SUBVENTIONS ESPEREES :

ADEME	31 772 €
REGION	41 321 €
CD 66	34 018 €
TOTAL	107 111 €

AUTOFINANCEMENT COM. DE COMMUNES (30 %)	45 930 €
---	----------

OUI CET EXPOSE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE:

- de valider le plan de financement présenté ci-dessus dans l'optique de déposer tout dossier de demande de subvention dans les plus brefs délais.

-AUTORISE le président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-09-2020
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

